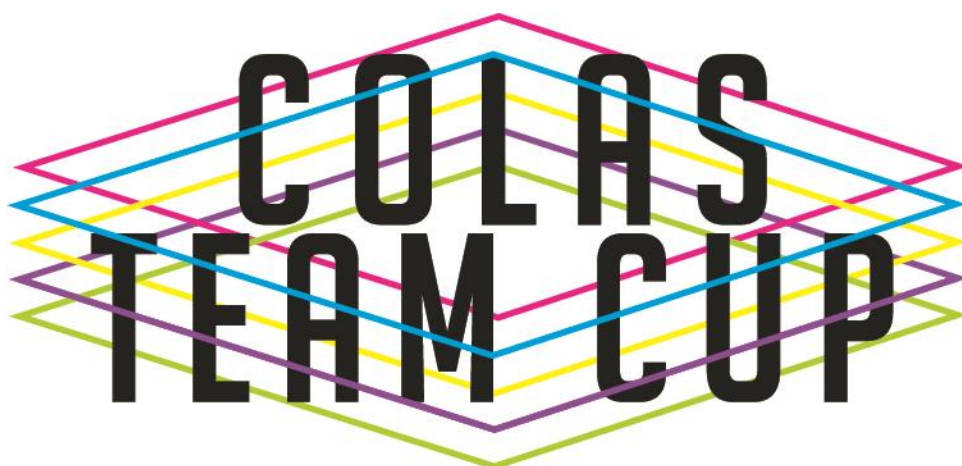


Charte



PLUS VITE & PLUS FORT
ENSEMBLE



EN ROUTE VERS LA COLAS TEAM CUP 2019

La première édition de la Colas Team Cup, en 2017, a été un grand succès. Fédérer l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour d'un grand événement sportif international était un pari... Il a été tenu ! Réunis autour de valeurs communes telles que le dépassement de soi, l'esprit d'équipe, la convivialité et la solidarité, vous avez fait de la Colas Team Cup un grand moment et un nouveau rendez-vous incontournable.

C'est pourquoi j'ai décidé de renouveler cette compétition sportive et vous pourrez vous inscrire dès mars prochain.

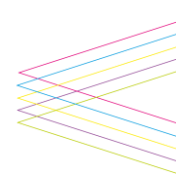
Ayez à l'esprit que les sélections locales seront pour vous l'occasion de faire naître un véritable esprit d'équipe qui, je l'espère, vous portera jusqu'aux grandes finales internationales à Paris, en mars 2020.

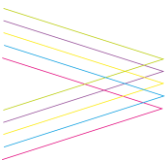
Participez aux épreuves sportives avec fair-play. Applaudissez les champions, les entraîneurs et les organisateurs qui font vivre la Colas Team Cup et les belles performances.

Cet évènement vous appartient, construisez l'équipe et le parcours qui VOUS ressemble !

Je déclare officiellement ouverte la seconde édition de la Colas Team Cup.

Hervé Le Bouc





PREAMBULE

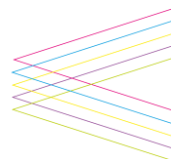
La Colas Team Cup est le premier challenge sportif international organisé en interne par le groupe Colas.

La présente Charte a pour objectifs de :

- fixer le cadre général de l'organisation de la compétition,
- décrire le rôle et les missions de chaque partie prenante de la compétition (comité de pilotage, relais locaux, sportifs, supporters),
- définir les règles relatives à la participation des sportifs à la compétition,
- préciser les droits et les devoirs des sportifs.

Chacun de ces éléments fait l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

La Charte Colas Team Cup s'applique à l'ensemble des participants à la compétition.





SOMMAIRE

1. Présentation de la Colas Team Cup
 - 1.1. La compétition
 - 1.2. Les objectifs
 - 1.3. Les acteurs
 - 1.4. Les zones géographiques
 - 1.5. L'esprit Colas Team Cup

2. Les sélections locales
 - 2.1. Règles de participation
 - 2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection
 - 2.3. Critères de sélection
 - 2.4. Règlement sportif - Le football à 5
 - 2.6. Sélection des qualifiés
 - 2.7. Annonce de la liste des qualifiés

3. Les finales internationales
 - 3.1. Date
 - 3.2. Lieu
 - 3.3. Les finales par sport
 - 3.4. Programme
 - 3.5. Organisation
 - 3.6. Suivi des résultats
 - 3.7. Podium et récompenses

4. Droits et propriété intellectuelle

ANNEXES

- ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS FOOTBALL A 5
- ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF FOOTBALL A 5
- ANNEXE 3 - DECHARGE DE RESPONSABILITE4
- ANNEXE 4 - CESSION DE DROITS A L'IMAGE

Document d'acceptation de la Charte Colas Team Cup à retourner daté et signé :

- **soit dans votre espace personnel sur www.colasteamcup.com**
- **soit par courrier à**
INFINIMENT SPORT
Colas Team Cup
29 rue de Courbevoie





Chapitre 1 – Présentation de la Colas Team Cup

1.1. La compétition

La Colas Team Cup est une compétition ouverte à tous les collaborateurs et collaboratrices majeurs du groupe Colas en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat de travail longue durée (hors CDD, stage, apprentissage et intérim).

Cette compétition est organisée autour de deux sports : le football à 5 et la course à pied.

Elle se déroule en trois temps :

- du 1er mars au 15 avril 2019 : inscription en ligne sur le site internet www.colasteamcup.com
- du 16 avril au 17 novembre 2019 : sélections locales organisées selon les zones géographiques (voir 1.4 Les zones géographiques)
- 3 et 4 mars 2020 : finales internationales à Paris

Les sportifs représentent leur zone géographique (voir paragraphe 1.4) et non la société qui les emploie.

1.2. Les objectifs

- Faire vivre une expérience fédératrice, dynamique, inoubliable à tous les collaborateurs et collaboratrices du Groupe.
- Favoriser la transversalité : par le sport et les échanges entre les équipes, les collaborateurs et collaboratrices tisseront des liens et se créeront un réseau qui pourra leur être utile par la suite.
- Redonner et promouvoir l'esprit d'équipe, localement et au niveau du Groupe ainsi que les valeurs associées de dépassement de soi, de convivialité, de solidarité, etc.
- Valoriser les valeurs humaines à travers un événement exceptionnel.



1.3. Les acteurs

Les parties composant la Colas Team Cup sont :

- le « comité de pilotage », chargé de l'organisation de l'événement,
- les « relais locaux », chargés de la gestion et de l'organisation des compétitions dans leur zone géographique (voir paragraphe 1.4),
- les « sportifs » inscrits à l'une des deux disciplines,
- les « supporters ».

Toute personne ou organisation appartenant, à quelque titre que ce soit, aux parties ci-dessus est liée par les dispositions de cette charte et doit les respecter.

1.4. Les zones géographiques

Zones	Pays	
Europe	Belgique, Danemark, Islande, Italie, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Croatie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie	Thierry MERTENS thierry.mertens@colas.be +32 24 82 06 35 +32 475 23 63 74
		Patrick PUJALTE pujalte@colas.com +43 66 48 37 74 40
Afrique Francophone	Algérie, Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée équatoriale, Kenya, Maroc, Namibie, Togo, Tunisie, Egypte,	Zeineb BOUDALI zeineb.boudali@colasafrique.com
		Zineb REGRAGUI zineb.regragui@colas.ma +212 6 61 24 71 21
Îles britanniques, Moyen-Orient et Afrique anglophone	Îles Britanniques, Afrique du Sud, Zambie, Arabie Saoudite, Qatar, Emirats Arabes Unis, Dubaï	En attente
Antilles Guyane / Océan Indien / Amérique du Sud	Antilles et Guyane	Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37
	Comores, Île Maurice, Madagascar, Mayotte, La Réunion	Marc DE LA TOUR marc.delatour@martinique.colas.fr
		Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37
	Chili, Pérou, Venezuela	Philippe GIORDANELLA philippe.giordanella@colas-mg.com +261340541223
		Christophe LEBLANC christophe.leblanc@colas.com +33 1 47 61 74 32 + 33 6 99 15 94 37



Asie/Océanie	Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Malaisie, Singapour, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Calédonie	Christophe VOY CVOY@wasco.co.id (+62) 21 83787798 00 66 6 1384 64 92
Amérique du Nord	Etats-Unis	Brian WHITE bwhite@colasinc.com (+001) 973-216-9295
	Canada	Charles SEBAG charles.sebag@colascanada.ca (+001) 5148078282 (+001) 5148832065

France (Métropole)	Région Centre-Ouest	Colas Centre-Ouest, Aximum, Spac, Colas Rail	18, 22, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 79, 85, 86	Christophe VERMANDEL christophe.vermandel@cmgo.fr Ghislain GUENIER ghislain.guenier@colas-co.com +33243743636 Aurélie MENARD aurelie.menard@colas-co.com +33240136103
	Région Ile-de-France Normandie	Colas IDFN, Aximum Spac, Colas Rail, Colas SA, Colas Environnement, Speig, Colas Projects	14, 27, 50, 61, 75, 76, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	Maryse SOUBIEN Maryse.SOUBIEN@colas-idfn.com +33 2 31 46 92 00 +33 6 66 33 87 24
	Région Nord-Est	Colas Nord-Est, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Projects	02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 67, 68, 70, 80, 88, 89, 90	Fabienne STEIN fabienne.stein@colas-ne.com +33 3 83 17 83 08 +33 6 99 01 09 36
	Région Rhône-Alpes Auvergne	Colas Rhône-Alpes Auvergne, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Environnement	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 48, 63, 69, 71, 73, 74	Isabelle CHANAS Isabelle.CHANAS@colas-ra.com +33 4 37 65 55 30 +33 6 60 30 37 74
	Région Midi-Méditerranée	Colas Midi-Méditerranée, Aximum, Spac, Colas Rail, Colas Monaco	2A, 2B, 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34, 66, 83, 84	Inès MEZIANE ines.meziane@colas-mm.com +33 4 42 16 38 68 +33 6 64 74 61 83



	Région Sud-Ouest	Colas Sud-Ouest, Aximum, Spac, Colas Rail	09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 81, 82, 87	Julie RENAUD-SALIS Julie.RENAUDSALIS@colas-so.com +33 5 57 92 13 18 +33 6 60 30 97 83
--	------------------	---	--	---

1.5. L'esprit Colas Team Cup

Tous les participants et équipes souhaitant concourir à l'une des épreuves de la Colas Team Cup devront respecter, sans aucun écart possible, les règles de fair-play énoncées ci-dessous au risque d'être exclus de la compétition :

- pratiquer le sport avant tout pour s'amuser,
- observer et respecter strictement tous les règlements et ne jamais commettre ou chercher à commettre délibérément une faute,
- respecter en toutes circonstances l'officiel, l'arbitre, le concurrent, le coéquipier et l'organisateur,
- accepter toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité,
- refuser de gagner par des moyens illégaux et par tricherie,
- garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi,
- refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus,
- reconnaître dignement la victoire de l'adversaire,
- vivre ses victoires avec modestie et sans ridiculiser son adversaire.





Chapitre 2 – Les sélections locales

2.1. Règles de participation

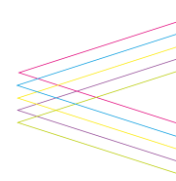
- a) être collaborateur ou collaboratrice du groupe Colas en contrat à durée indéterminée (CDI) ou contrat de travail longue durée (hors CDD, stage, apprentissage et intérim),
- b) être majeur,
- c) ne participer qu'à un seul des deux sports de la Colas Team Cup,
- d) dater et signer électroniquement lors de son inscription le document d'acceptation de la présente charte.
- e) dater et signer électroniquement lors de son inscription, la décharge de responsabilité indiquant n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique en compétition de l'un des deux sports de la Colas Team Cup.
- f) dater et signer électroniquement lors de son inscription l'autorisation de droit à l'image.

2.2. Inscriptions sur internet et période de sélection

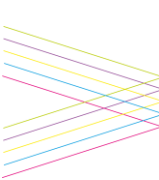
INSCRIPTIONS

Pour participer à la Colas Team Cup, le sportif ou l'équipe devra obligatoirement s'inscrire sur le site internet www.colasteamcup.com entre le 1er mars et le 15 avril 2019 via la création d'un compte utilisateur. Passé ce délais les inscriptions seront définitivement clôturées

Lors de l'inscription, le sportif devra sélectionner sa discipline puis saisir des informations liées à son identité afin de se créer un compte utilisateur. Avant de valider une inscription, les instances organisatrices de la compétition vérifieront :

- que le sportif remplit les conditions a) à c) de l'article 2.1,
 - que le sportif aura bien complété et signé électroniquement sur son compte utilisateur les documents visés au d) à f) de l'article 2.1.
- 





L'inscription sera définitive à réception par le sportif d'un email de confirmation de la part des instances organisatrices de la compétition adressée sur la boîte mail dont les coordonnées auront été indiquées par le sportif lors de la création de son compte utilisateur.

Les inscriptions seront clôturées le 15 avril 2019 à minuit, heure de Paris.

Pour le football à 5, le capitaine désigné devra inscrire chacun des membres de son équipe, dans le respect des conditions ci-dessus. Suite à l'inscription de l'équipe, chacun des membres de l'équipe recevra un email l'invitant à signer électroniquement les documents obligatoires pour finaliser sa propre inscription. Le capitaine sera l'unique représentant de son équipe auprès des instances organisatrices de la compétition pour chacune de ces étapes. Aucune équipe incomplète (minimum 5 joueurs) ne pourra s'inscrire à la compétition.

Dans le cas où un sportif souhaitant participer à un sport en équipe n'aurait pas d'équipe, il pourra se rapprocher des instances organisatrices de la compétition afin de compléter éventuellement une équipe.

Dans le cas où l'un des joueurs constituant une équipe de football à 5 serait dans l'impossibilité de maintenir sa participation à la Colas Team Cup (notamment pour raison médicale ou liée à sa situation de salarié), l'équipe concernée pourra procéder à son remplacement en suivant la même procédure d'inscription.

PERIODE DE QUALIFICATION

Les sportifs pourront se qualifier pour les finales internationales du 16 avril 2019 au 17 novembre 2019. Ils disposeront de cette période pour réaliser sur leur temps libre leur performance et participer aux différents tournois locaux de la Colas Team Cup.

Aucun résultat ne sera comptabilisé avant ou après ces dates.





2.3. Critères de sélection

Les compétitions sportives sont régies par un système de cotation par points déterminé en fonction de la performance sportive mais aussi de la « présence digitale » du sportif et des équipes sur le site internet de la Colas Team Cup et sur le réseau social Instagram.

Ainsi :

- à chaque performance sportive individuelle ou collective correspond un nombre de points associés (maximum de 850 points),
- à chaque action de soutien sur le site internet et sur Instagram correspond un nombre de points (maximum de 150 points).

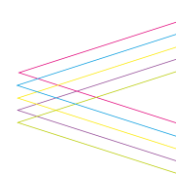
Le cumul des points permettra d'établir un classement des sportifs.

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « critères de qualification et calcul des points » du site internet : www.colasteamcup.com.

ENCOURAGER LES SPORTIFS SUR www.colasteamcup.com

Les collaborateurs et collaboratrices ou toute personne extérieure au groupe Colas pourront encourager un sportif ou une équipe. Il suffira au « supporter » de se rendre via le site internet : www.colasteamcup.com sur la fiche du sportif ou de l'équipe soutenue et de saisir ses coordonnées (nom, prénom, adresse email valide) puis de cliquer sur le bouton « JE SOUTIENS ». Un supporter ne pourra voter que dix fois et jamais deux fois pour le même sportif ou la même équipe.

Pour chaque « soutien » reçu, le sportif ou l'équipe se verra attribuer 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 100 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.





COMMUNIQUER SUR INSTAGRAM

Lors de son inscription, le sportif ou l'équipe pourra indiquer dans le formulaire son compte Instagram. A chaque fois que le sportif ou l'équipe publiera sur son compte Instagram une photo en relation directe avec la Colas Team Cup (Voir détails dans le règlement « présence digital » pour connaître les modalités d'un post valide et comptabilisé) et y associera le hashtag #colasteamcup, il remportera 1 point. Le total des points ainsi cumulés ne pourra excéder 50 points. Le système informatique comptabilisera automatiquement les points et les intégrera au total.

Toutes tentatives de fraudes et de gains de points ne respectant pas la charte et le règlement « présence digitale » entraînera une exclusion automatique de la compétition.

2.4. Règlement sportif – Le football à 5

Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup (voir paragraphe 1.5), les règlements des fédérations dont relève chacun des deux sports de la compétition ont été assouplis et figurent en annexes de la présente Charte ainsi que sur le site internet www.colasteamcup.com.

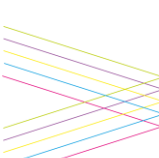
Le foot 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses (quatre joueurs et un gardien de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur. La dimension des terrains est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçants. Chacune des équipes désignera un capitaine.

L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire au cours d'un match qui se disputera sur deux périodes et qui sera encadré par un arbitre désigné préalablement par les instances organisatrices. La durée des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation à 2 périodes de 10 minutes)

L'équipement individuel nécessaire à la participation à ce sport, en particulier la tenue, les chaussures et les protège-tibias, est à la charge du





sportif participant. Le barème de points complet du football à 5 est présenté en annexe 1 de la Charte.

Le règlement complet du football à 5 est présenté en annexe 2 de la Charte.

2.6. Sélection des qualifiés

Le nombre et la répartition des qualifiés aux finales internationales sont présentés ci-dessous:

Zones	Qualifiés course à pied	Qualifiés football à 5
Europe	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
Afrique Francophone	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Îles britanniques, Moyen-Orient et Afrique anglophone	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Antilles Guyane / Océan Indien / Amérique du Sud	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Asie/Océanie	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
Amérique du Nord	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2

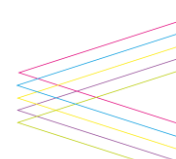
France (Métropole)	Région Centre-Ouest	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
	Région Ile-de-France Normandie	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
	Région Nord-Est	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 2
	Région Rhône-Alpes Auvergne	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
	Région Midi-Méditerranée	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1
	Région Sud-Ouest	Hommes : 5 Femmes : 5	Equipes : 1

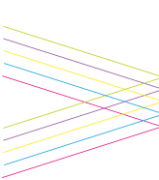
Les qualifiés seront sélectionnés en fonction du score obtenu selon les critères de sélection détaillés à l'article 2.3.

En cas d'ex aequo, le sportif ou l'équipe qui sera sélectionné sera celui ou celle ayant le meilleur score sur la performance sportive.

2.7. Annonce de la liste des qualifiés

L'annonce de la liste des sportifs et des équipes qualifiés pour les finales internationales sera faite à partir du 29 novembre 2019 sur le site internet





de la Colas Team Cup. Chaque qualifié recevra un email lui demandant de confirmer son engagement.

Pour les disciplines par équipe (football à 5), dans le cas où l'un des sportifs qualifiés en course à pied serait dans l'impossibilité de maintenir sa participation aux finales internationales de la Colas Team Cup (notamment pour raisons médicales ou liées à sa situation de salarié), l'équipe sera en charge de trouver un remplaçant parmi les joueurs ayant concouru mais n'ayant pas été sélectionnés pour les finales (se rapprocher du relais local). Tous les sportifs sélectionnés seront ensuite contactés par les instances organisatrices de la Colas Team Cup, afin d'organiser leur déplacement à Paris pour les finales internationales.

2.8. Règlement présence digitale

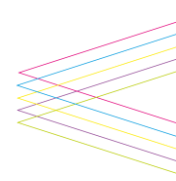
Compte tenu de l'esprit de la Colas Team Cup, le règlement ci-dessous décrit les possibilités et les restrictions permettant de remporter les points associés aux encouragements des sportifs sur le site internet de la compétition et en communiquant sur Instagram.

Encouragement des sportifs :

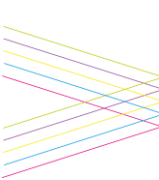
La période de soutien sur le site internet www.colasteamcup.com est établie entre le 16 avril 2019 et le 17 novembre à minuit heure française 2019.

Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

Les restrictions :

- Toute création de fausse identité ou adresse email de supporters entraînera l'exclusion de la compétition.
 - Toute utilisation du mail d'un collaborateur sans son consentement préalable pourra entraîner une exclusion de la compétition.
- 





Instagram :

La période de soutien sur le site internet www.colasteamcup.com est établie entre le 16 avril 2019 et le 17 novembre 2019.

Voir l'article 2.3 critères de sélection pour connaître les modalités de gain de points.

L'ensemble des photos sera contrôlé et modéré par l'organisation avant d'être validées.

Pour remporter des points le sportif ne pourra faire qu'un post par jour avec le #colasteamcup durant la période de qualification. Tous posts complémentaires ne sera pas comptabilisé.

Les photos postées devront être en adéquation directe avec la Colas Team Cup. Dans le cas ou une photo n'est pas en lien direct avec la compétition, alors un commentaire explicatif doit être associé. Toutes photos sortant de ce cadre ne seront pas comptabilisées. Les équipes de football n'auront le droit qu'à un compte Instagram.

Les sportifs pourront se reporter au guide d'utilisation Instagram sur le site internet de la compétition pour connaître plus précisément les posts valides

Les restrictions :

En complément des informations ci-dessus, toutes les photos postés suivantes ne seront pas comptabilisées :

- Photos de chantier ou de matériel de chantier sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos de la vie privée sans commentaire en lien avec la compétition.
- Photos identiques ou quasi-identiques postés à de nombreuses reprises
- Photos prises sur internet dans des bases de données diverses.
- Photos d'un itinéraire de course à pied, d'une action footballistique identique ou quasi identique





Chapitre 3 - Les finales internationales

3.1. Date

Les finales internationales de la Colas Team Cup se dérouleront à Paris les 3 et 4 mars 2020.

3.2. Lieu

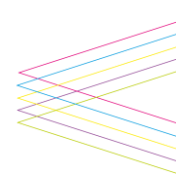
Le lieu définitif des finales sera précisé courant 2019

Chapitre 4 – Droits et propriété intellectuelle

Colas est chargé de promouvoir les valeurs de la Colas Team Cup, d'apporter un soutien aux « relais locaux » et d'organiser cet événement sportif. Il détient tous les droits de la Colas Team Cup et de la propriété intellectuelle associée, notamment de la marque figurative française Colas Team Cup n° 17/4343731, de la marque nominative n° 17/4343732 et du slogan « Plus vite & plus fort ensemble » n° 17/4343734.

La Colas Team Cup est la propriété exclusive de Colas qui est titulaire de tous les droits et toutes les données s'y rapportant, notamment et sans restriction tous les droits relatifs à l'organisation, l'exploitation et la commercialisation de la Colas Team Cup, à la saisie d'images fixes et de séquences filmées de la Colas Team Cup pour une utilisation par les médias, au dépôt des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup, et à la diffusion, transmission, retransmission, reproduction, présentation, distribution, mise à disposition ou autre communication au public, par quelque moyen que ce soit, existant ou à venir, des oeuvres ou signaux contenant des enregistrements audiovisuels de la Colas Team Cup.

Colas fixera les conditions d'accès et d'utilisation des données relatives à la Colas Team Cup et aux compétitions et prestations sportives intervenues dans le cadre de cette compétition.





ANNEXES

ANNEXE 1 - BAREME DE POINTS FOOTBALL A 5

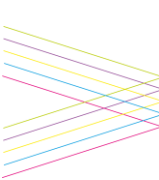
Vainqueur	850
Finaliste Final	800
3e 1/2 finale	750
4e 1/2 finale	700
5e 1/4 finale	650
6e 1/4 finale	600
7e 1/4 finale	550
8e 1/4 finale	500
9e 1/8 finale	450
10e 1/8 finale	400
11e 1/8 finale	400
12e 1/8 finale	400
13e 1/8 finale	400
14e 1/8 finale	400
15e 1/8 finale	400
16e 1/8 finale	400
17e 1/16 finale	300
18e 1/16 finale	300
19e 1/16 finale	300
20e 1/16 finale	300
21e 1/16 finale	300
22e 1/16 finale	300
23e 1/16 finale	300
24e 1/16 finale	300
25e 1/16 finale	300
26e 1/16 finale	300
27e 1/16 finale	300
28e 1/16 finale	300
29e 1/16 finale	300
30e 1/16 finale	300
31e 1/16 finale	300
32e 1/16 finale	300
33e...	
Poule de qualification	200

ANNEXE 2 - REGLEMENT SPORTIF FOOTBALL A 5

1- GENERALITES

Le Foot 5 est une variante du football qui se joue à cinq joueurs/joueuses et deux remplaçants (quatre joueurs de champ et un gardien de but) sur un terrain de dimension réduite en salle spécialisée ou en extérieur.





L'objectif est de marquer plus de buts que son adversaire, durant le temps imparti (deux périodes avec une mi-temps).

2- ORGANISATION SPORTIVE

La compétition est réservée uniquement aux joueurs de plus de 18 ans (acquis le jour du tournoi).

Elle est ouverte aux hommes et aux femmes sans restrictions particulières.

3- FORMAT DES TOURNOIS

Il est demandé aux organisateurs qui organisent la compétition de travailler sur un format de tableau avec les équipes hommes, femmes et mixtes mêlées.

4- FAIR-PLAY

Les équipes et l'arbitre doivent se serrer la main AVANT et APRES le match. L'arbitre pourra attribuer un point de fair-play à chaque équipe à l'issue de la rencontre durant les matchs de poule en fonction de leur comportement et du respect des règles.

Ce point vient s'ajouter aux points acquis lors des matchs et sera donc comptabilisé pour établir le classement général de l'équipe.

5- POINTS PAR MATCH

L'attribution des points lors des matchs de poule sur chaque étape se fera de la manière suivante :

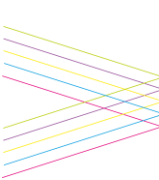
4 points la victoire / 2 points le match nul / 0 point la défaite.

6- LE TERRAIN DE JEU

La dimension des terrains et des buts est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes.

7- COUP D'ENVOI





Un tirage au sort sera effectué pour attribuer le coup d'envoi à l'une des deux équipes.

Le coup d'envoi d'un match s'effectue par une passe en retrait depuis le point central du terrain.

8- LES FILETS ET LES SURFACES

Il n'y a pas de hors-jeu.

Un corner peut être attribué à une équipe lorsqu'un membre de l'équipe adverse touche le ballon et que celui-ci est dégagé dans les filets derrière les buts.

Défensivement, si une position d'attente ou de stationnement vient à empêcher un but, la faute sera sanctionnée d'un penalty.

9- LE GARDIEN DE BUT

Le gardien de but n'a pas le droit de sortir de sa surface de réparation.

Le gardien ne peut pas marquer directement de la main.

Lorsque le gardien reçoit une passe en retrait de la part de l'un de ses coéquipiers, celui-ci ne peut pas se saisir du ballon à la main et cela sera décompté comme une faute s'il s'en saisit, le ballon sera alors rendu au gardien de l'équipe adverse.

Le gardien peut effectuer un dégagement soit à la main soit au pied avec le ballon au sol.

Le gardien ne peut garder le ballon à la main plus de 3 secondes, auquel cas une faute sera sifflée et le ballon rendu au gardien de l'équipe adverse.

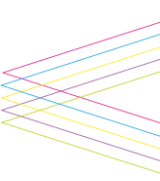
Toute récidive sera sanctionnée d'un penalty.

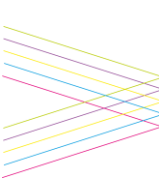
10- LES EQUIPES

Une équipe est composée de 5 joueurs/joueuses sur le terrain et de 2 remplaçants.

Chacune des équipes doit désigner un capitaine.

Les remplacements illimités s'effectuent à n'importe quel moment du match.





L'arbitre doit faire attention à ce que le joueur sorte avant l'entrée de son remplaçant.

Chaque joueur peut devenir gardien ou inversement au fil de la rencontre au moment des remplacements qui sont signalés et validés par l'arbitre. Il est interdit de porter des crampons. Le port de protège-tibias est conseillé. Avant le début d'un match, chaque joueur doit veiller à ne porter aucun bijou, bague, chaîne ou boucle d'oreille.

11- LA DUREE DU MATCH

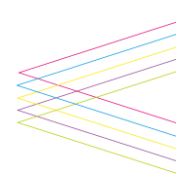
La durée du match et des périodes est laissée à l'appréciation des organisateurs locaux en fonction de leurs contraintes (recommandation à 2 périodes de 10 minutes entrecoupé d'une mi-temps de 5 minutes). En cas d'égalité lors des matchs à élimination directe, 3 tirs aux buts seront tirés pour départager les deux équipes. En cas d'égalité au bout de la séance de tirs aux buts, les équipes passeront alors à l'épreuve de la mort subite. Durant cette épreuve, chaque équipe devra tirer le même nombre de tirs aux buts pour que l'une des deux soit désignée vainqueur.

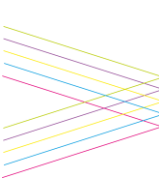
Un match peut être prolongé selon l'appréciation de l'arbitre suite à une perte de temps délibérée de la part d'une équipe, à l'examen d'une blessure ou bien au transfert d'un joueur blessé hors du terrain.

12- L'ARBITRE

Chaque match se déroule sous le contrôle d'un arbitre central disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu dans le cadre du match qu'il est appelé à diriger.

Un arbitre de touche est présent sur chaque rencontre, chargé de comptabiliser les points et les fautes, contrôler les remplacements, contrôler les sorties du ballon hors des limites de jeu (lorsque le ballon touche les filets) et assister l'arbitre central lors des séances de tirs au but. Le capitaine de l'équipe est le seul à être habilité à parler à l'arbitre et ce jusqu'à la fin du match (il devra s'identifier au début du match auprès de l'arbitre).





L'arbitre se réserve le droit de sanctionner le contestataire par le niveau de sanction qu'il aura décidé.

Le respect de l'arbitre est essentiel, toute contestation peut donner lieu à des sanctions.

Aucun débordement ne sera toléré.

L'arbitre peut sanctionner un joueur d'un carton jaune (expulsion 3 minutes sans remplacement) ou bien d'un carton rouge (expulsion définitive du match sans remplacement) s'il le juge nécessaire. Deux cartons jaunes au cours du même match donnent lieu à un carton rouge. Le joueur sanctionné par un carton rouge durant un match n'est pas exclu de la compétition. Un nombre maximum de trois cartons rouges durant la Colas Team Cup est autorisé. Au-delà, l'exclusion définitive du sportif de la Colas Team Cup sera prononcée.

L'arbitre doit :

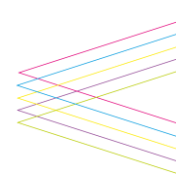
- veiller à l'application des règles du jeu,
- assurer le contrôle du match,
- s'assurer que l'équipement des joueurs satisfait aux exigences.

13- LES FAUTES

Lorsque l'arbitre signale une faute, le ballon est rendu à l'équipe adverse à l'endroit où a eu lieu la faute. Le jeu reprend par un coup franc direct ou indirect avec un mur de joueurs positionné à 5 mètres du ballon.

Les tacles sont interdits ainsi que tout jeu dur. Ils sont automatiquement sanctionnés d'une faute (ballon rendu au gardien) ou bien d'un pénalty selon le degré de dangerosité du tacle laissé à l'appréciation de l'arbitre.

Pendant le match, suite à un comportement trop brutal, l'arbitre peut exclure le joueur en question (carton jaune=exclusion de 3 minutes sans remplacement, carton rouge=exclusion définitive du match sans remplacement).





14- LES PENALTIES & TIRS AU BUT

Les penalties et les tirs au but s'effectueront sous forme d'un duel entre le gardien de l'équipe sanctionnée et un membre de l'équipe adverse.

Le joueur s'élancera alors du rond central et devra en 5 secondes maximum tenter un tir en dehors de la surface de réparation pour marquer.

Il n'a le droit qu'à un seul tir sans possibilité de rebonds avec les parois ou de reprise après un arrêt du gardien.

Le gardien est libre de circuler comme il le souhaite dans l'ensemble de sa surface de réparation.

Lors d'une séance de tirs au but, tous les autres joueurs doivent se trouver dans la partie de terrain de l'équipe adverse, l'arbitre doit veiller à ce que cette règle soit respectée afin de ne pas perturber le jeu.

15- RESPONSABILITE

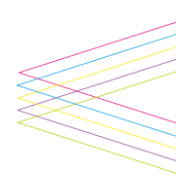
Chaque sportif s'engage à signaler aux instances organisatrices toute modification qui interviendrait dans son état de santé depuis la date du certificat médical lui ayant permis de valider son inscription.

En cas d'accident lié à une inaptitude physique, notamment d'origine cardiaque, il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité des instances organisatrices de la Colas Team Cup.

Chaque sportif déclare avoir pris connaissance de ce règlement ainsi que du règlement intérieur du centre sportif dans lequel se déroulent les épreuves, et s'engage à en accepter et respecter scrupuleusement les termes, sous peine d'encourir les sanctions prévues par lesdits règlements.

ANNEXE 3 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

ANNEXE 4 – CESSION DES DROITS A L'IMAGE





Document d'acceptation à retourner daté et signé

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance de la Charte Colas Team Cup et de ses annexes. Je déclare en accepter tous les termes et m'engage à les respecter.

A, le

(Nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »)

RAPPEL :

Le document d'acceptation de la Charte Colas Team Cup à retourner daté et signé :

- soit dans votre espace personnel sur www.colasteamcup.com
- soit par courrier à
INFINIMENT SPORT
Colas Team Cup
29 rue de Courbevoie
92000 Nanterre

